

*Les subsides*

nous devrions également prendre en considération le fait que la démographie et la géographie du Canada posent certaines difficultés presque insurmontables lorsqu'on essaie de rentabiliser la Société canadienne des postes.

On a fait des comparaisons avec d'autres pays. Cela vaut la peine, je pense, de rappeler la différence de coût de la distribution du courrier, par rapport au salaire moyen, entre le Canada et les autres pays. En fait nous nous en tirons plutôt bien, même en tenant compte de la subvention que nous accordons et devons continuer à accorder à la Société canadienne des postes.

J'aimerais examiner certains détails. Je vois que vous m'avez accordé une minute de plus, madame la Présidente. Je vous demande de surveiller votre montre.

[Français]

Madame la Présidente, alors la situation actuelle visée par le plan de Postes Canada, c'est-à-dire, la privatisation de 3 500 bureaux de poste ruraux, l'abandon de 1 700 bureaux de poste ruraux.

• (1620)

[Traduction]

Cela ne peut qu'entraîner une réduction du service. Un comptoir dans une pharmacie n'est pas un bureau de poste. Tout le monde sait que certains bureaux de poste sont devenus inutiles, mais une fermeture générale constitue une réduction massive du service. La perte des services ruraux de livraison, l'abandon des services de livraison au chemin—ce que nous ne sommes pas arrivés à faire comprendre ce matin au député de Selkirk—Interlake—va représenter une réduction considérable du service. Vont disparaître par la même occasion quelque 8 700 emplois, pour la plupart concentrés dans le réseau rural de Postes Canada et dans les localités qui peuvent le moins se permettre de les perdre.

Quelle est la solution de rechange? La Société canadienne des postes va-t-elle former les acquéreurs de ses permis dans des domaines comme la poste prioritaire, la livraison par exprès, la poste certifiée, le service de colis assuré, le service des envois C.R.? J'en doute beaucoup. Je me réjouis grandement de voir que le gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) lui-même se rendent compte quelque peu de l'incidence que ces réductions vont avoir sur le Canada rural. Le 5 décembre, comme on peut le lire à la page 1820 du *hansard*, le premier ministre a déclaré ceci:

Il faut, d'abord et avant tout, tenir compte des intérêts et du bien-être des citoyens canadiens, et particulièrement ceux des régions rurales. Tant que notre gouvernement restera au pouvoir, tous les Canadiens seront des citoyens à part entière, en ce qui concerne le service postal et le reste.

Le ministre affirmait qu'en un sens, le présent débat était prématuré. Le député de Selkirk—Interlake croit qu'il détourne l'attention des travaux du comité. A mon sens, il est essentiel pour obtenir un engagement ferme conforme aux grandes lignes de la déclaration du premier ministre. S'il examinait la mise en pratique d'un tel engagement, il constaterait que la modification du service postal ne doit pas se faire selon le modèle proposé par la Société canadienne des postes.

Tout récemment, des électeurs de ma circonscription m'ont soumis des plaintes au sujet d'une route postale rurale. Lorsque la Société change d'entrepreneur pour la distribution rurale du courrier, elle ne prend pas les mesures nécessaires

pour vérifier si le nouveau distributeur s'acquitte convenablement de sa tâche. Elle n'assure aucune formation. Les dirigeants semblent croire que c'est un travail que n'importe qui peut faire. La situation est très ennuyeuse car en dépit des mesures que la Société des postes prend pour corriger la situation dans ma circonscription, elle devrait prévoir à l'avance un système lui permettant de s'assurer que tout nouvel entrepreneur peut fournir un service adéquat.

Je désire également soulever la question des villages éloignés et des villages indiens isolés de ma circonscription, même si on n'en parle pas dans la motion. Beaucoup d'habitants de ces villages se procurent leur épicerie par la poste pour réduire leurs dépenses. On a refusé ce service à beaucoup d'entre eux. Pourtant, la Société des postes doit fournir un service uniforme d'un bout à l'autre du pays. Le service doit être accessible dans toutes les collectivités.

Il me semble que plutôt de s'en prendre à la nature de la motion, les députés ministériels devraient profiter de l'occasion pour attirer l'attention du gouvernement sur la possibilité que cette motion offre de discuter de façon raisonnable et sensée des différentes options qui s'offrent à la Société des postes pour fournir ses services. Nous savons que certaines de ces solutions de rechange sont prévues dans le plan d'entreprise mais si l'on veut donner aux Canadiens des services équitables d'un bout à l'autre du pays, on ne pourra pas mettre en oeuvre les modifications proposées dans le plan, car elles entraîneraient le démantèlement du réseau rural et, inévitablement, la détérioration des normes que, ainsi que l'a recommandé la Commission Marchment, Postes Canada semble vouloir judicieusement soumettre à l'examen d'un organisme extérieur, ce qui serait une excellente idée, quant à moi.

Je voudrais maintenant parler brièvement des fameuses superboîtes. Je précise que leur couleur ne m'offusque pas. Je les trouve plus agréables à regarder que celles qui sont en train de rouiller, comme le disait le ministre. Cependant, les Canadiens sont unanimement d'avis que le fait de substituer cette formule à la livraison du courrier à domicile constitue une dégradation des services. Je viens d'un milieu où il n'y a pas de livraison à domicile. A l'instar d'un grand nombre de Canadiens, j'estime que la livraison à domicile constitue un privilège dont devraient se réjouir ceux qui en bénéficient. Par contre, il existe des situations qui ne favorisent pas du tout l'unité canadienne. Ainsi, j'ai appris récemment qu'à Fort Francis, on livre le courrier à domicile sur les trois quarts d'une rue, alors que les autres résidents doivent se contenter des superboîtes. La présence de l'une de ces boîtes postales devant une maison réduira indéniablement la valeur de cette dernière. Ces boîtes seront difficiles d'accès en hiver. Celle qu'on nous a montrée avait fière allure sur la moquette de la salle d'audience de la Chambre des communes, mais qu'en sera-t-il en situation réelle, quand elles seront couvertes de neige, sans parler de ce que les chiens y laisseront? Que feront les personnes handicapées ou celles qui doivent se faire accompagner de leurs enfants parce qu'elles ne peuvent pas les laisser seuls à la maison pour aller chercher leur courrier? Et les personnes âgées dont la boîte postale se trouve dans la rangée du haut, à cinq pieds et demi du sol? Les municipalités se querelleront évidemment avec la Société canadienne des postes à propos de déblayage de la neige. Nous devons nous rendre à l'évidence: